

Courcôme Infos

Bulletin communal d'informations



Novembre
2010

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES : LE GRAND CHAMBARDEMENT ?



Photo : Pascal Baudouin

communales comme des regroupements de « personnalités » plutôt que de territoires.

Pourtant, les récentes dispositions votées conformes par le Sénat vont confier aux Préfets le soin d'élaborer et d'arrêter un schéma départemental de la coopération intercommunale avant le 31 décembre 2011. La « machine à regrouper » risque donc de se mettre en marche dans les mois qui viennent !

Car les préconisations officielles sont pour le moins précises. A commencer par réduire le nombre de communes isolées et des syndicats intercommunaux, et constituer, par des regroupements de communautés existantes, des ensembles à fiscalité propre d'au moins 5000 habitants. Alors, pour demain, peut-on imaginer un vaste ensemble regroupant les trois communautés de Ruffec, du Pays de Villefagnan et des Trois Vallées, voire celle d'Aigre, et incluant la commune de Villefagnan ?

Pourquoi pas ! Mais d'ici là, il aura fallu régler tous les problèmes : celui de la représentativité des communes, celui brûlant de la fiscalité, et celui des compétences qui seront confiées à cette nouvelle entité. Sans parler, pour employer un mot à la mode, du problème de la « gouvernance » d'un tel ensemble !

La balle de l'intercommunalité est aujourd'hui dans le camp des élus. Que vont-ils faire ? Se chamailler, tout en essayant de se l'approprier personnellement, ou, au contraire, essayer de jouer « en équipe » ?

Là est toute la question !
Le maire, Michel DUCHIRON.

Depuis la loi du 6 février 1992 autorisant la création des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) les CDC (Communautés de Communes) se sont multipliées sur tout le territoire français.

La Charente n'a pas échappé à ce phénomène et, au 01/01/2010, il n'y avait plus que 16 communes sur les 404 que compte le département qui n'appartenaient pas à une CDC (ou à la COMAGA). Dans notre secteur, seule Villefagnan appartient à la catégorie de ces « communes isolées ».

Presque 20 ans ont passé depuis la création des premières communautés, permettant de faire un premier bilan. Celui-ci est globalement positif. Et même les plus sceptiques ont dû admettre que cette nouvelle organisation territoriale n'a pas contribué, comme ils le clamaient, à la disparition de nos petites communes rurales.

Au contraire ! Et malgré des débuts hésitants, des périmètres quelquefois incohérents ou des compétences hasardeuses, tout le monde s'accorde à reconnaître que l'intercommunalité a ouvert des voies

nouvelles. Non seulement les communes regroupées ont pu mettre en commun des services, mais aussi partager une volonté de développement sur un espace maîtrisé et librement choisi.

Et chacun de nous ne peut nier qu'aujourd'hui, la survie du monde rural passe inévitablement par « l'intercommunal » !

Sans pour autant opposer les bourgs-centres et les petites communes rurales, les secondes ont tout intérêt à la vitalité des premiers. C'est ainsi qu'il faut bien admettre que l'avenir de toutes les communes des cantons du Nord-Charente est étroitement lié au développement ou au simple maintien des activités de Ruffec !

Est-ce à dire que cette affirmation plaide pour un regroupement rapide des différentes communautés du secteur, englobant au passage Villefagnan « l'isolée » ?

« LA MACHINE A REGROUPER »

Pourquoi pas ? Mais rien n'est moins sûr ! Car jusqu'à présent, en Nord-Charente comme ailleurs, les élus ont trop souvent eu tendance à considérer les structures inter-

AGENDA DE NOVEMBRE

À COURCÔME :

2 novembre : 10h00
Salle socio-culturelle
Réunion du SHEP
Captages prioritaires

4 novembre : 18h00
Salle socio-culturelle
Réunion AMF

11 novembre : 10h30
Cérémonie au monument aux morts

11 novembre : 14h30-17h Salle des associations - EIDER vente de vêtements

13 novembre : 14h00
Randonnée pédestre du comité des fêtes

14 novembre : 12h00
Salle socio-culturelle
Repas des Aînés

20 novembre : 20h
Salle socio-culturelle
Repas de la Chasse

27 novembre : 20h30
Salle socio-culturelle
Théâtre Les Balivernes

AUX ALENTOURS...

7 novembre : 15h00
VILLEFAGNAN
Spectacle de danse Hip Hop « Métamorphose » par la compagnie « Étr'Ange ». L'entrée est libre et gratuite

PENSEZ AUSSI...

Aux assurances
(responsabilité civile, maison, automobile...)
Afin de faire transférer les polices à votre nom !

Au transfert de carte grise (gratuit)

Aux comptes bancaires, postaux, aux livrets de Caisse d'épargne...

Les comptes joints ne seront pas bloqués, mais les sommes qui y figurent au jour du décès entreront dans la succession.
Les procurations prennent fin à la date du décès.

Votre conjoint(e) était inscrit(e) à une mutuelle :

Demandez à cet organisme si vous allez pouvoir bénéficier des mêmes prestations et garanties que votre conjoint(e).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe dans chaque département une « Association des Conjointes Survivants » qui a pour mission d'accueillir, écouter, informer, accompagner, défendre les conjointes survivants et les orphelins, et sensibiliser les couples.
Pour la contacter, en charente :

Association des Conjointes Survivants
« Les Chaumes de Crage »
Ma Campagne
16000 ANGOULÊME

Vous venez de perdre l'un des vôtres ? Quelles sont les démarches à entreprendre ? Quels sont vos droits ?

Chaque famille étant confrontée un jour ou l'autre au décès d'un proche, il nous a semblé utile de profiter de ce numéro de novembre pour rappeler les démarches à faire dans cette douloureuse circonstance.

VOUS VENEZ DE PERDRE VOTRE CONJOINT(E) ? QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

Dès le décès

Demandez à la mairie une dizaine d'extraits de l'acte de décès et plusieurs extraits de naissance des deux époux : ce sera utile pour vos futures démarches.

Gardez un double ou une photocopie des correspondances que vous adresserez (en recommandé) aux organismes auxquels vous aurez affaire.

Le plus tôt possible

- Si votre conjoint(e) était salarié(e), avertissez son employeur dans les 48 heures.

- S'il (elle) était au chômage, prévenez le Pôle Emploi qui versait ses allocations.

- S'il (elle) était retraité(e), informez de son décès les différentes caisses de retraite (régime général et caisse complémentaire) dont il (elle) dépendait.

- Si votre conjoint(e) avait contracté une assurance-vie, faites la déclaration de décès à l'organisme assureur (par lettre recommandée) en joignant un bulletin de décès.

- Contactez éventuellement la Caisse d'Allocations Familiales : si vous êtes allocataire, elle révisera vos droits. Si vous n'êtes pas allocataire, elle pourra peut-être vous ouvrir de nouveaux droits.

- En ce qui concerne le notaire, consultez-le pour le règlement de la succession, surtout s'il y a des biens immobiliers ou des enfants mineurs. Attention : vous avez six mois pour la déclaration de succession. Un conseil ! Rien ne vous sera

accordé automatiquement ! Renseignez-vous donc auprès des organismes dont vous dépendez. Ne payez rien, ne signez rien, sans avoir pris conseil auprès de personnes compétentes !

QUELS SONT VOS DROITS ?

Prestations familiales

- Elles continuent à être versées à la veuve, même si celle-ci n'exerce pas d'activité professionnelle.

- Une allocation de soutien familial est attribuée même s'il n'y a qu'un seul enfant. Elle ouvre droit, éventuellement, à l'allocation de logement.

- Le Revenu de Solidarité Active (RSA) peut être attribué sous condition de ressources. Il remplace l'Allocation Parent Isolé depuis le 1er juillet 2009.

- Sous certaines conditions, une allocation de logement peut être accordée, à titre familial ou à titre social.

Assurance maladie

La veuve ayant-droit de son mari au moment du décès conserve le bénéfice des remboursements pendant un an après le décès du conjoint, ou définitivement si elle a élevé au moins trois enfants. Signalez le décès à la Caisse Primaire, en joignant la copie du livret de famille et celle de la carte d'immatriculation de votre conjoint.

Pension de réversion

(versée par les caisses de retraite)
Dans le régime général et dans les régimes alignés, le droit à la réversion est souvent acquis sans condition de durée de mariage, par exemple. Dans d'au-

tres régimes, les conditions sont différentes. Il sera donc préférable de se renseigner directement auprès de la caisse de retraite.

Enfin, si votre conjoint(e) a cotisé à une caisse de retraite complémentaire, contactez-la pour connaître vos droits.

Conjoint(e) salarié(e) (Régime général et alignés)

Vous pouvez bénéficier du capital-décès de la Sécurité Sociale (sous certaines conditions). Demandez à la Caisse primaire l'imprimé spécial.

Certaines caisses de retraite complémentaire prévoient aussi éventuellement un capital-décès ou une allocation obsèques. Renseignez-vous.

Conjoint travailleur indépendant

(artisan, commerçant, industriel, profession libérale...)

Mettez-vous en rapport avec la Caisse où il (elle) cotisait pour connaître vos droits.

Conjoint(e) exploitant(e) agricole

Consultez dès que possible la Mutuelle Sociale Agricole et le Centre de Gestion.

Attention ! Si votre conjoint(e) a appartenu, durant sa carrière, à plusieurs régimes, adressez-vous au régime où il a cotisé en dernier. Pensez à contacter les régimes complémentaires !

EN FRANCE (source INSEE)

Environ 3 240 000 veuves pour un peu plus de 610 000 veufs et 500 000 orphelins de moins de 20 ans.

Courcôme infos de A à Z...

Analyse d'eau.

Eau prélevée le 7 octobre 2010 à magnez (origine forage de Saint Fraigne , unité de distribution principale) :

- Température de l'eau 17,0°C
- Chlore libre : 0,10 mg/LCl2
- Chlore total : 0,15 mg/LCl2
- pH : 7,45 unitépH
- Turbidité néphélogométrique 0,20 NFU
- Fer total : <50 µg/l
- Ammonium : <0,02 mg/l
- Nitrates (en NO3) : 25,1 mg/l

Conclusion : Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Commémoration du 11 novembre.

Jeudi 11 novembre aura lieu la cérémonie du 92^e anniversaire de la fin de la guerre 1914-1918.

Rassemblement devant la mairie à 10h30. Défilé, puis cérémonie au monument aux morts.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la salle socio-culturelle.

Charente Libre.

Tu as 18 et 24 ans ?

La Charente Libre t'offre un journal par semaine **gratuit** pendant un an chaque mercredi. Inscription :

abos@charentelibre.fr

Tél : 05.45.94.16.53.

+ de 1200 abonnements gratuits disponibles.

Congés annuels.

Le secrétariat de mairie sera fermé le vendredi 12 novembre.

L'agence postale sera fermée du 22 au 27 novembre.

Foot.

Dans le cadre de ses festivités, l'Etoile Football Club de Villefagnan, est à la recherche d'archives.

Si vous faites partie ou si vous connaissez d'anciens footeux ou si vous disposez de tout document ayant attiré au passé du club de foot Villefagnanais, n'hésitez pas à contacter Gaël Tireau au 06 85 11 57 58 ou par mail à :

gtireau@yahoo.fr

L'Arbre et la Haie.

Dans le cadre de l'opération « L'Arbre et la Haie », soutenue par la Région, tout un programme de plantation d'arbres et d'arbustes mais aussi d'animations est prévu début décembre, sur la place devant la salle socio-culturelle.



Photo : mairie Courcôme

Cette opération associera les élus, les employés communaux, les enfants des écoles et toute la population. Une exposition, des jeux et un spectacle destiné aux enfants compléteront le programme de plantation.

Le programme définitif sera diffusé prochainement.

Passeports.

Depuis le mois de juin 2009, seules les demandes de carte d'identité sont délivrées par votre mairie. En ce qui concerne les passeports, il convient de prendre rendez-vous à la mairie de Ruffec au 05 45 31 01 75. Toutes les pièces nécessaires vous seront demandées à cette occasion.

Randonnée pédestre.

La prochaine balade du Comité des fêtes de Courcôme sera le samedi 13 novembre avec départ à 14 heures devant la mairie.

Récolte de vin.

Les déclarations de récolte de vin sont à déposer à la mairie du domicile de l'exploitation jusqu'au **25 novembre** dernier délai.



Repas des Aînés.

Le traditionnel repas offert par la municipalité aux anciens de la commune et au personnel communal aura lieu **le dimanche 14 novembre** prochain dans la salle socio-culturelle. Il est ouvert à tous les Courcômois ayant 60 ans et plus à la date du repas. Si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale et que vous ayez 60 ans, n'hésitez pas à venir vous faire connaître à la mairie. Limite des inscriptions le vendredi 5 novembre.

Repas de la Chasse.

La société de chasse de Courcôme vous invite à son repas annuel **le samedi 20 novembre à 20h** à la salle socio-culturelle. Prix : 17€ adulte et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans. Inscription auprès de Fabrice GEMON au 05.45.30.30.25.

TÉLÉTHON.

Les 3 et 4 décembre 2010, téléthon organisé par ACCES. Programme détaillé prochainement dans vos **TÉLÉTHON** boîtes à lettres.



À noter

LES PETITS COPAINS DE KIRIKOU

Prochains rendez-vous des enfants de 0 à 3 ans et de leurs accompagnatrices, salle des associations de Courcôme :

vendredi 5 novembre
vendredi 26 novembre de 9h30 à 11h30.
Atelier gratuit.
Ouvert à tous.

TRI SELECTIF

COLLECTE DES SACS JAUNES :
Lundi 8 novembre
Lundi 22 novembre
(Sortez vos sacs la veille au soir)

SACS NOIRS

En raison des jours fériés du 1er et du 11 novembre, le ramassage des sacs noirs sera décalé du vendredi 5 au **samedi 6 novembre** puis du vendredi 12 au **samedi 13 novembre**.

PERMANENCES DU DEPUTE

Le député de la circonscription Jérôme Lambert tiendra ses permanences sur notre canton pour le mois de novembre :

JEUDI 4 NOVEMBRE
14 h 00 - Mairie de THEIL-RABIER

VENREDI 5 NOV.
17 h 00 - Mairie de LA FAYE

VENREDI 19 NOV.
9 h 30 - Mairie de VILLEFAGNAN

Courcôme pratique...

Photo : Pierre QUERON

Commune de Courcôme
Le Bourg
16240 COURCÔME

Téléphone : 05 45 31 01 68
 Télécopie : 05 45 30 33 65
 Messagerie :
 mairiedecourcome@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat :
 Lundi, mercredi, jeudi et vendredi
 de 10 h à 12 h.

Agence postale communale :
 Lundi, mardi, jeudi et vendredi
 de 9 h à 12 h 30
 mercredi de 10 h 30 à 12 h 30.
 Tél : 05 45 31 00 23
 (Point accès Internet)

Bibliothèque municipale :
 Samedi de 14h à 16h
 Maison des associations.

Directeur de publication :
 Michel DUCHIRON
 Impression : Mairie de Courcôme
 Distribution : foyers de la commune
 Information gratuite
 Dépôt légal en cours

Notez le dès à présent.
Courant décembre :

3 et 4 décembre : Téléthon

9 décembre : EIDER
 Vente de vêtements

11 décembre :
 Randonnée pédestre
 du comité des fêtes

11 décembre : Cinéma offert aux
 enfants de la commune.

15 décembre : Don du sang
 à Villefagnan

17 décembre : Théâtre Interlude
 à Courcôme

Activités des P'tits Loups

Ecole maternelle de Courcôme - Automne 2010



Vendanges :

Mardi 5 octobre, les enfants ont retrouvé leurs correspondants à Hier-sac pour vendanger tous ensemble.



Sortie : Jeudi 14 octobre un spectacle était proposé aux p'tits Loups dans la salle socio-culturelle. « Histoires sages et passages » par Françoise DIEP.



Petit déjeuner :

Rassemblement vendredi 22 octobre dans la salle socio-culturelle pour un petit déjeuner diététique et équilibré.

Cuisine à la maternelle :

Mercredi 3 novembre, les enfants sont allés cueillir des poires dans le champ derrière l'école. Ils ont ensuite préparé de la compote et des gâteaux aux poires. Après tout ça, ils se sont attablés pour déguster leurs confections avec plaisir.



Crédit photos : école de Courcôme

THEATRE A COURCÔME

SAMEDI 27
NOVEMBRE
20h30

Les Balivernes de
Gourville
 présentent :

« **Le temps des Novices** »
 et
 « **Le Secret du Glaude** »

Tarif : 6 € et
 gratuit moins de 13 ans

